

23 JUIN 2014

**DÉCISION DG n°2014-177 du
portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire
« Vaccins papillomavirus (HPV) » à l'Agence nationale de sécurité du médicament
et des produits de santé**

Le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;
- Vu** l'avis n°2012-01 du Conseil scientifique de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé en date du 4 juillet 2012 ;
- Vu** la délibération n°2012-11 du Conseil d'administration de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé en date du 26 octobre 2012 ;
- Vu** la décision DG n°2014-176 du **19 JUIN 2014** portant création d'un Comité scientifique spécialisé temporaire « Vaccins papillomavirus (HPV) » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du Comité scientifique spécialisé temporaire « Vaccins papillomavirus (HPV) » pour une durée d'un an :

M. AVENIN (Guillaume)
M. BELEC (Laurent)
M. CATALA (Martin)
M. DEBOST (Emmanuel)
M. GALANAUD (Pierre)
Mme HEARD (Isabelle)
Mme NICAND (Elisabeth)
M. PALLARDY (Marc)
M. VITTECOQ (Daniel)

Article 2 : Le Directeur des thérapies innovantes, des produits issus du corps humain et des vaccins est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le

23 JUIN 2014

Le Directeur Général

Pr Dominique MARANINGHI